

N° 145/2018

POLE ADMINISTRATION GENERALE  
*Police Municipale*  
Nos réf. : JPH/VB/MFB/VH/2018-145

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE JARVILLE  
ARRETE TEMPORAIRE

LE MAIRE DE JARVILLE-LA-MALGRANGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2213.1 et suivants ;  
Vu les lois n° 82.213 et 82.623 des 2 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu le Code de la Route articles R110-1, R110-2, R110-3, R411-2, R411-25, R 411-26, R411-28, R414-14, R411-3, R411-4, R411-8, R417-12, R417-13 ;  
Vu l'organisation des cérémonies à l'occasion de l'anniversaire de la Libération de Jarville-la-Malgrange, **le samedi 15 septembre 2018** ;  
Considérant les mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des déplacements et des usagers lors de cette manifestation,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Le stationnement sera interdit, sous peine de mise en fourrière, le **samedi 15 septembre 2018, de 10h à 12h**

- Rue de Renémont, dans sa portion comprise entre la rue de la République et la rue du Moulin
- Sur les places de stationnement rue de la République, depuis l'intersection rue de Renémont jusqu'au numéro 108 de ladite rue (uniquement côté pair).

**ARTICLE 2** :

Les services techniques de la Ville seront chargés de la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 3 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié au recueil des actes administratifs. Une copie sera transmise à :

- Services de Police
- Police Municipale
- Services Techniques
- Pôle Administration Générale
- Pompiers
- PSIG
- CRS 39
- Véolia Transdev Nancy
- Métropole du Grand Nancy (service circulation)
- Conseil Départemental (service transports)
- Presse

A Jarville-la-Malgrange, le 04 septembre 2018



**Pour le Maire empêché  
La Première Adjointe**

**Catherine POLLI**